



Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : G.S. 1045-113
Date : 2019-02-15

Spécification

Combinaison bleue

Le présent document compte 16 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French
English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie royale du Canada
Programme Uniformes et équipement
(440, chemin Coventry [entrepôt])
73, promenade Leikin
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION **Combinaison bleue**

1 Définitions

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection de la combinaison bleue. Les articles visés par la présente spécification, avec le numéro d'inventaire correspondant, sont les suivant :
- i. 3300 Combinaison bleue/Coveralls, Blue;
 - ii. 3301-100 Combinaison bleue, taille spéciale/Coveralls, Blue, Special.
- 1.2 La présente spécification, le dessin, l'échantillon visuel et toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant la combinaison bleue.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français du document original anglais.

2 Spécifications et normes applicables

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de l'appel d'offres, sauf indication contraire.
- 2.2 **General Services Administration – Gouvernement des États-Unis**
Description d'article commercial
- | | |
|------------|---|
| A-A-50199A | Thread, Polyester Core, Cotton or Polyester-Covered |
|------------|---|
- 2.3 **Spécifications de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)**
- | | |
|---------------|--|
| G.S. 1045-266 | Insignes tissés – Insignes d'épaule avec mention « Police ». |
| G.S. 1045-284 | Tissu à armure sergé de polyester et coton |

3 Exigences générales

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts de défauts de matériau ou de fabrication susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur

tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points à l'échantillon visuel.

- 3.2 **Modèle** – La combinaison bleue doit être de type industriel à sept poches, semblable en tous points au dessin et à l'échantillon visuel.

4 **Exigences détaillées**

4.1 **Composants**

- 4.1.1 **Tissu de base** – Le tissu de base doit être le tissu à armure sergé de polyester et coton de couleur bleu marine portant le numéro d'article de la GRC 9150-000, et il doit être acheté de la GRC.

- 4.1.2 **Fil** – Le fil doit être à âme en polyester et guipé de polyester, 40 tex, type II, conforme à la norme A-A-50199A du gouvernement des États-Unis, de couleur assortie au tissu de base.

- 4.1.3 **Fermeture à glissière** – La fermeture à glissière doit être de durabilité moyenne, avec éléments métalliques en laiton (courseurs et autres) et ruban de couleur bleu marine foncé assortie à celle du tissu de base. Elle doit comporter deux curseurs disposés corps à corps, dont le curseur supérieur est autobloquant et le curseur inférieur est non bloquant, ainsi que des arrêts standards au haut et un arrêt-pont incurvé au bas. Le produit YKK GMC 56/51 5/8 *TS-TBC* B-B* 3/4" - 1"* respecte ces exigences.

Taille	Longueur de fermeture à glissière (pouces)
34-36 – Petit	22
38-40 – Moyen	23
42-44 – Grand	24
46-48 – T-Grand	25
50-52 – 2T-Grand	26

- 4.1.4 **Boutons** – Les boutons doivent avoir quatre trous et 19 mm de diamètre, et être faits de plastique. Ils doivent être de teinte assortie.
- 4.1.5 **Insignes d'épaule** – Les insignes doivent être les insignes d'épaule avec mention « Police » portant le numéro d'article de la GRC 2135-108, et ils doivent être achetés de la GRC.

- 4.1.6 **Œillets** – Les œillets doivent avoir un diamètre intérieur de 5 à 6 mm. Ils doivent être brodés à la machine avec du fil de couleur assortie ou être en laiton ou en aluminium de couleur noire.
- 4.2 **Taille et dimensions** – La combinaison conforme à la présente spécification doit être fournie dans les tailles exigées par la GRC et selon les dimensions indiquées dans le tableau des mesures et sur les dessins qui font partie de la présente spécification
- 4.3 **Confection**
- 4.3.1. **Piqûres et coutures** – Les piqûres et les coutures doivent être exécutées au point noué et doivent comporter au moins trois et au plus quatre points par centimètre. Les extrémités des piqûres doivent être solidement arrêtées par des points arrière, à moins d'être fixées par d'autres piqûres. L'assemblage des pièces de la combinaison doit être effectué au point de sûreté (couture et surfilage). Toutes les autres piqûres et coutures doivent être exécutées au point noué ou au point de chaînette noué. Les brides d'arrêt doivent avoir 13 mm de longueur et comporter au moins 22 points de recouvrement.
- 4.3.2 **Coupe et assemblage** – Les composants de la combinaison doivent tous être taillés dans la même pièce de tissu et sur le droit fil. Ils doivent être assemblés de façon que, sur le vêtement fini, le fil de chaîne soit dans le même sens (vertical) sur chacun d'eux, à l'exception du col et de la ceinture montée.
- 4.3.3. **Corps** – La combinaison doit être en tissu de base conforme au paragr. 4.1.1 et doit comporter, sur le devant, une fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.3. Les bords droit et gauche de l'ouverture du devant doivent être pliés pour former un ourlet de 5 cm, créant ainsi la patte dissimulant la fermeture à glissière. La couture fixant la fermeture à glissière doit comporter des brides d'arrêt au haut et au bas, exécutées sur le tissu de base. Chaque jambe doit comporter une patte de serrage confectionnée, dimensionnée et placée conformément au dessin n° 3 et à l'échantillon visuel. Le haut (corps) et le bas (jambes) doivent être placés envers sur envers et joints ensemble à la taille. Une ceinture montée distincte de 4 cm \pm 0.5 cm de largeur doit être centrée sur la couture à la taille et surpiquée à 1.5 mm et 7 mm des bords. La combinaison doit être façonnée et dimensionnée conformément aux dessins et à l'échantillon visuel.

- 4.3.4. **Manches** – Les manches montées en deux pièces doivent être en tissu de base et doivent comporter un poignet ouvert avec boutonnière et bouton conforme au paragr. 4.1.4. Les manches doivent être façonnées et dimensionnées conformément au dessin n° 2 et à l'échantillon visuel.
- 4.3.5. **Insignes d'épaule** – Les insignes d'épaule de la GRC conformes au paragr. 4.1.5 doivent être centrés sur les têtes de manche, à 2 cm sous la couture d'emmanchure, et fixées avec une rangée de piqûres conformément à l'échantillon visuel.
- 4.3.6. **Col** – Le col doit être en tissu de base conforme au paragr. 4.1.1 et doit comporter deux épaisseurs. Au centre du dos, le col doit avoir 9.5 cm \pm 0.5 cm de profondeur.
- 4.3.7. **Poches**
- 4.3.7.1. **Poches poitrine** – La combinaison doit comporter deux poches poitrine appliquées avec rabat en tissu de base, fermées à l'aide d'une boutonnière et d'un bouton conforme au paragr. 4.1.4. La poche poitrine gauche doit comporter un compartiment à crayon conformément au dessin n° 4. Les poches doivent être surpiquées à 1.5 mm et à 7 mm du bord. Les rabats de poche doivent être surpiqués à 7 mm du bord. Des brides d'arrêt conformes au paragr. 4.3.1 doivent être exécutées dans les coins supérieurs des poches et des rabats. Les poches poitrine doivent être bien alignées sur les parties droite et gauche du devant. La forme des poches poitrine et des rabats peut être légèrement différente de ce qui est illustré sur les dessins en fonction des procédés de confection automatisés.
- 4.3.7.2. **Poches arrière** – La combinaison doit comporter deux poches arrière appliquées en tissu de base. La partie inférieure des poches doit comporter deux épaisseurs de tissu de base pour plus de résistance. Les poches doivent être surpiquées à 1.5 mm et à 7 mm du bord. Des brides d'arrêt conformes au paragr. 4.3.1 doivent être exécutées dans les coins supérieurs des poches. La forme des poches arrière peut être légèrement différente de ce qui est illustré sur les dessins en fonction des procédés de confection automatisés.
- 4.3.7.3. **Poche pour marteau au dos** – La combinaison doit comporter une poche pour marteau, au dos, sur la jambe droite, sous la poche arrière. Elle doit être dimensionnée et piquée conformément au dessin n° 4 et à l'échantillon visuel.
- 4.3.7.4. **Poches latérales** – La combinaison doit comporter deux poches latérales avec ouvertures de 18 cm \pm 0.5 cm de longueur donnant accès à l'intérieur de la combinaison.

- 4.3.8. **Œillets** – Quatre œillets d’aération conformes au paragr. 4.1.6 doivent être placés sous chaque emmanchure, à raison de deux de chaque côté de la couture. Les œillets doivent être dimensionnés et placés conformément au dessin n° 3 et à l’échantillon visuel.
- 4.3.9. **Étiquette d’identification** – Chaque combinaison doit comporter une étiquette vierge durable de 7.5 cm x 2 cm, fixée séparément sous l’étiquette de marquage et d’instructions de nettoyage, sur laquelle l’utilisateur pourra inscrire son nom.
- 4.3.10. **Étiquette de marquage et d’instructions de nettoyage** – Chaque combinaison doit comporter une étiquette durable fixée à la couture d’encolure, au centre du dos, comme il est illustré sur le dessin n° 3. Le texte doit être inscrit avec de l’encre permanente de couleur contrastante qui peut durer pendant toute la vie du vêtement sans présenter de changement d’aspect. Tout le texte doit être inscrit dans une police de caractères de taille 6, sauf le numéro d’article de la GRC, qui doit être inscrit dans une police de caractères de taille 8. L’identification du fabricant doit apparaître seulement sur l’étiquette du vêtement, comme il est indiqué. L’étiquette doit comporter les renseignements suivants, en anglais et en français :

1. Nom de l’article en anglais comme il est indiqué au paragr. 1.1.
2. Nom de l’article en français, comme il est indiqué au paragr. 1.1.
3. Numéro d’article de la GRC, voir les documents contractuels (p. ex. 3300 000).
4. Taille de l’article, en précisant la désignation de la taille indiquée dans les documents contractuels anglais et français (p. ex. 42-44 Large/ 42-44 Grand).
5. Date de confection, en format numérique année/mois (p. ex. 2001/11).
6. Identification du fabricant (nom ou numéro de l’entreprise).
7. Renseignements indiqués ci-dessous.

1		
2		
3		
4		
5		
6		
7	Machine wash - cool (30°C)	Laver à la machine – à l’eau froide (30°C)
	Do Not use fabric softener or chlorine bleach	Ne pas utiliser d’agent adoucissant ni d’agent de blanchiment

Tumble dry- low (Do Not use dryer sheets)	Sécher par culbutage – à basse température (Ne pas utiliser d'assouplissant en feuilles)
Steam iron - medium	Repasser à la vapeur - à température moyenne
DO NOT DRY CLEAN.	NE PAS NETTOYER À SEC.

5 **Dispositions relatives à l'assurance de la qualité**

- 5.1 **Responsabilité des inspections** – Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur principal de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur doit faire appel à des installations d'essai commerciales approuvées par le Programme Uniformes et équipement de la GRC.
- 5.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.
- 5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

6. Définitions des termes du tableau des mesures et emplacements de la prise des mesures

(Se reporter au tableau des mesures et au dessin n° 1.)

- 6.1 **Circonférence totale à la poitrine** – Lorsque la combinaison repose à plat, distance mesurée d'un côté à l'autre, au point le plus bas des emmanchures, multipliée par deux. (A)
- 6.2 **Circonférence totale à la taille** – Lorsque la combinaison repose à plat, distance mesurée d'un côté à l'autre, au centre de la ceinture montée, multipliée par deux. (B)
- 6.3 **Circonférence totale au siège** – Lorsque la combinaison repose à plat, distance mesurée d'un côté à l'autre, au bas de la fermeture à glissière du devant, multipliée par deux. (C)
- 6.4 **Largeur du dos** – Lorsque la combinaison repose à plat, distance mesurée d'une emmanchure à l'autre, vis à vis les coutures de derrière de manche. (D)
- 6.5 **Circonférence au tronc** – Distance mesurée de l'intersection de la couture d'encolure et de la couture d'épaule jusqu'à l'encolure au centre du dos, en passant par la fourche. (E)
- 6.6 **Circonférence à l'emmanchure** – Distance mesurée sur le pourtour de l'emmanchure le long de la couture. (F)
- 6.7 **Longueur de dessus de manche** – Distance mesurée de l'emmanchure, à l'épaule, jusqu'au bord inférieur du poignet. (G)
- 6.8 **Longueur de dessous de manche** – Distance mesurée de l'emmanchure, à l'aisselle, jusqu'au bord inférieur du poignet. (H)
- 6.9 **Circonférence totale au coude** – Distance mesurée sur la largeur de la manche, à mi-chemin entre l'emmanchure et le bord inférieur du poignet le long de la couture de dessous de bras, multipliée par deux. (J)
- 6.10 **Circonférence totale au poignet** – Distance mesurée au bord inférieur du poignet détaché, multipliée par deux. (K)
- 6.11 **Longueur de l'entrejambe** – Distance mesurée de la fourche à l'ourlet, le long de la couture d'entrejambe. (L)

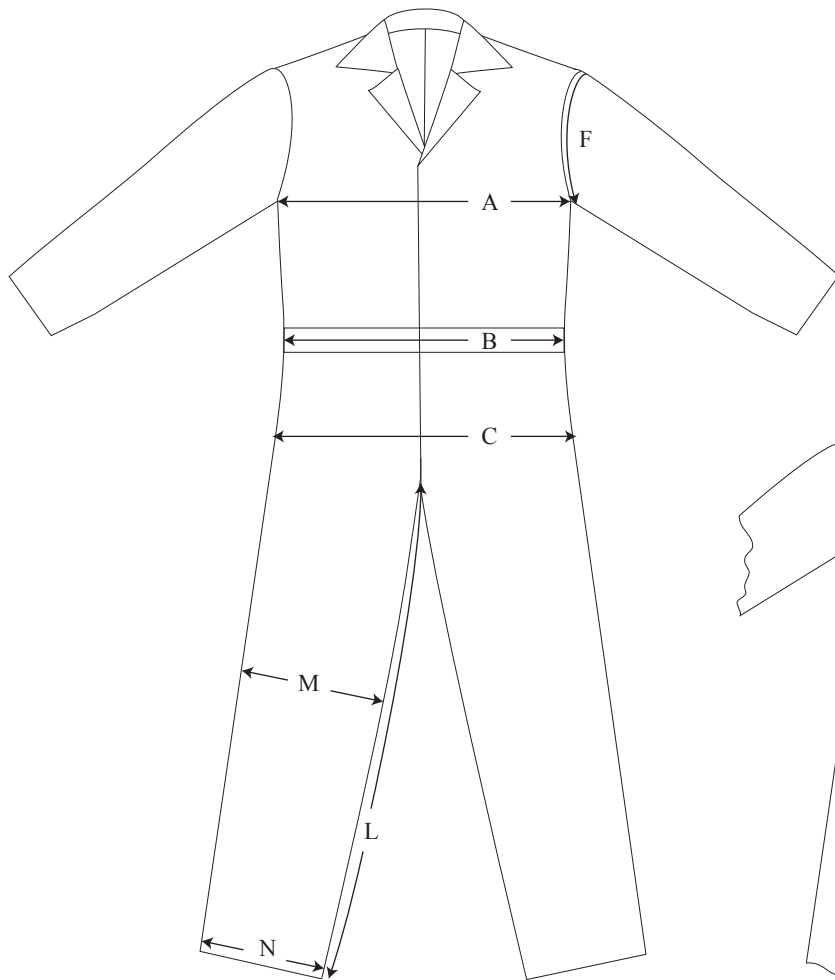
- 6.12 **Circonférence totale au genou** – Distance mesurée sur la largeur de la jambe, à mi-chemin entre la couture de la fourche et l’ourlet, multipliée par deux. (M)
- 6.13 **Circonférence totale au bas** – Lorsque la combinaison repose à plat, distance mesurée sur la largeur du bas de la jambe, multipliée par deux. (N)

Tableau des mesures – Combinaison bleue														
DÉSIGNATION DE LA TAILLE		MESURES DU VÊTEMENT												
Stature	Taille (tour de poitrine en pouces)	Circ. à la poitrine	Circ. à la taille	Circ. au siège	Larg. du dos	Circ. au tronc	Circ. à l'emmanchure	Long. de dessus de manche	Long. de dessous de manche	Circ. au coude	Circ. au poignet	Entre-jambe	Circ. au genou	Circ. au bas
163-170 cm	Petit (34-36)	110	94	117	48	184	56	58	47	42	29	69	60	50
170-178 cm	Moyen (38-40)	120	104	127	50	189	58	61	50	44	31	73	62	52
180-185 cm	Grand (42-44)	130	114	137	52	194	60	64	53	46	33	77	64	54
188-196 cm	T-Grand (46-48)	140	124	147	54	199	62	67	56	48	35	81	66	56
188-196 cm	2T-Grand (50-52)	150	134	157	56	204	64	70	59	50	37	85	68	58
TOLÉRANCES ±		1.5	1.5	1.5	1	2	2	1.5	1.5	1.5	1	1.5	1.5	1.5
EMPLACEMENT DE LA PRISE DES MESURES		A	B	C	D	E	F	G	H	J	K	L	M	N
Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres.														

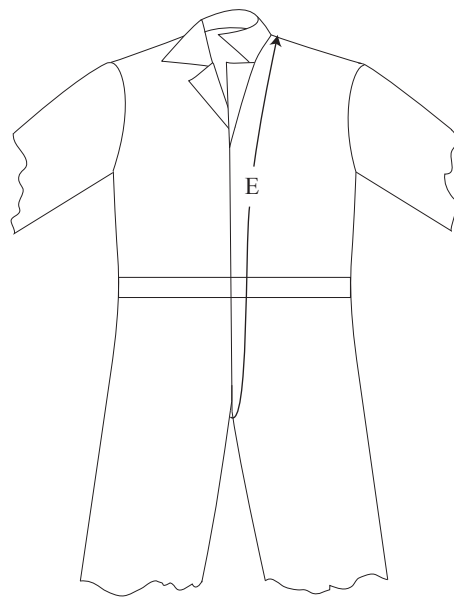
Dessin n° 1

G.S. 1045-113

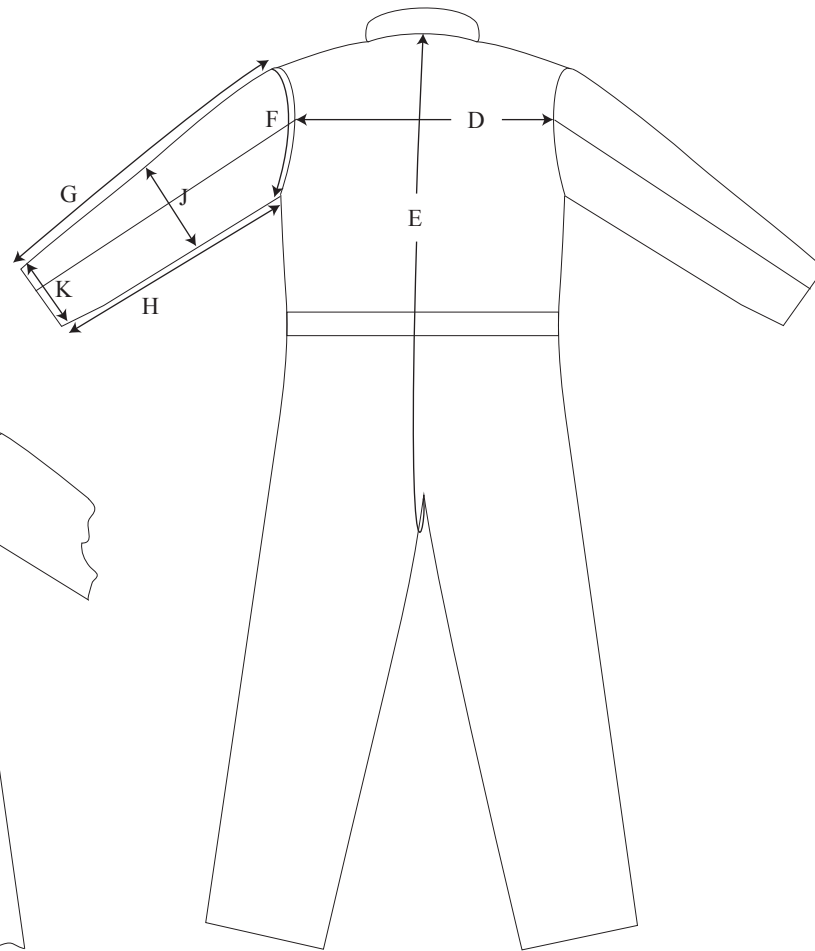
Combinaison bleue



Vue du devant



Vue du devant



Vue du dos

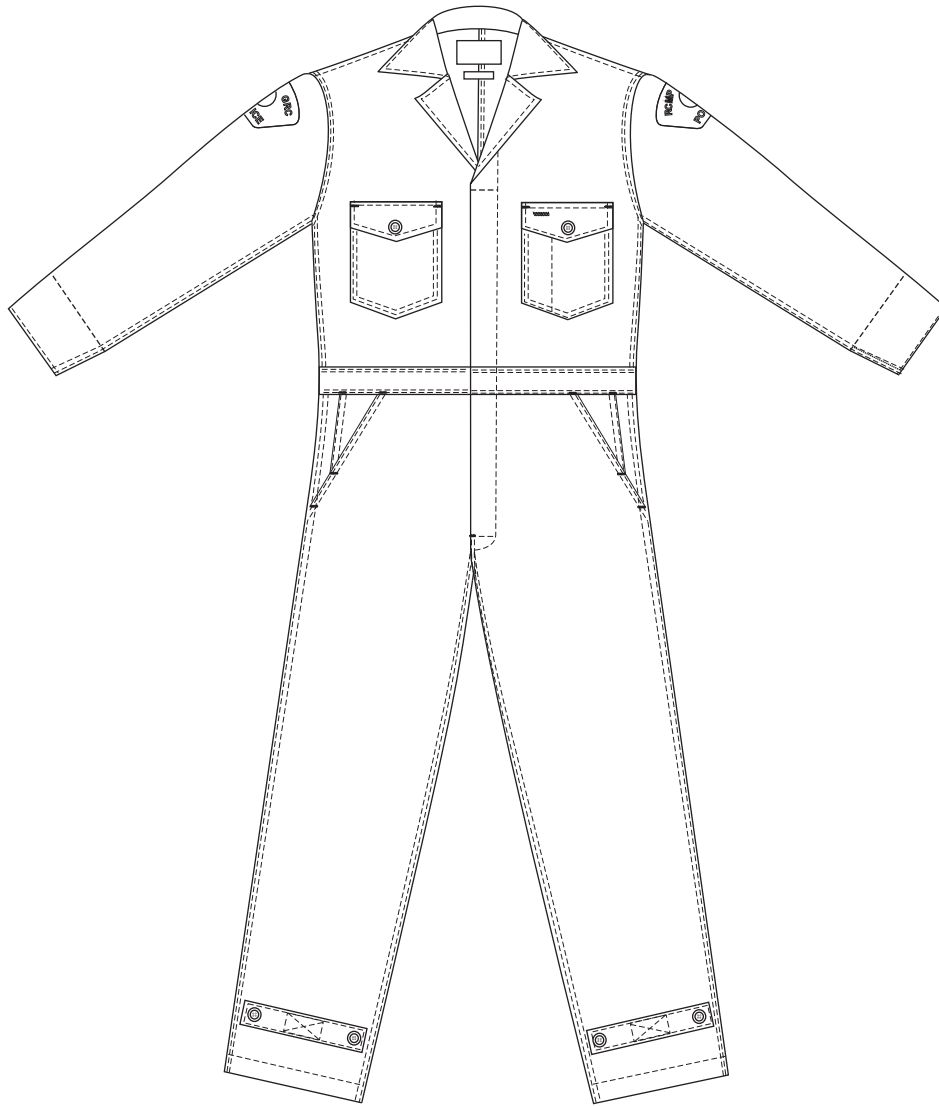
NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.

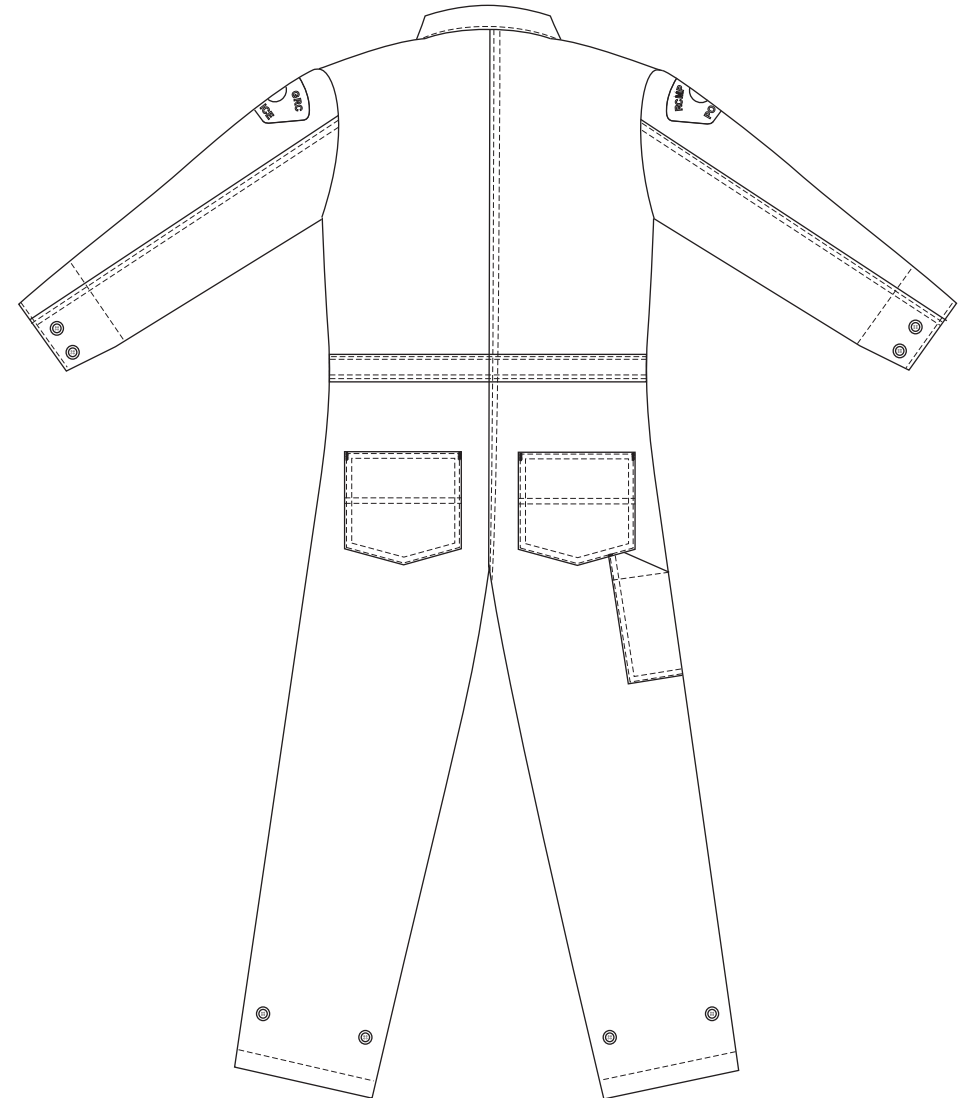
Dessin n° 2

G.S. 1045-113

Combinaison bleue



Vue du devant



Vue du dos

NON À L'ÉCHELLE

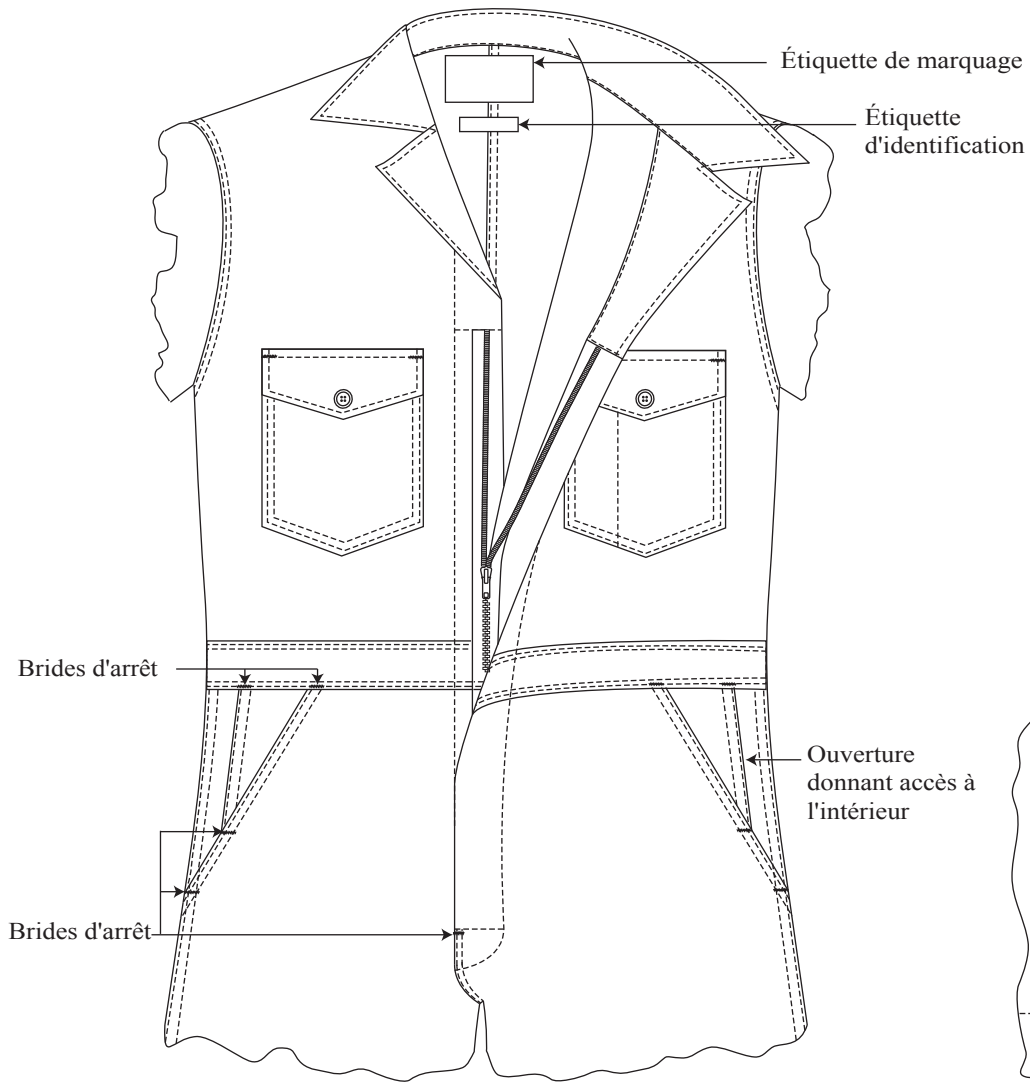
Toutes les mesures sont en centimètres.

Sauf indication contraire, une tolérance de ± 0.5 cm est acceptable.

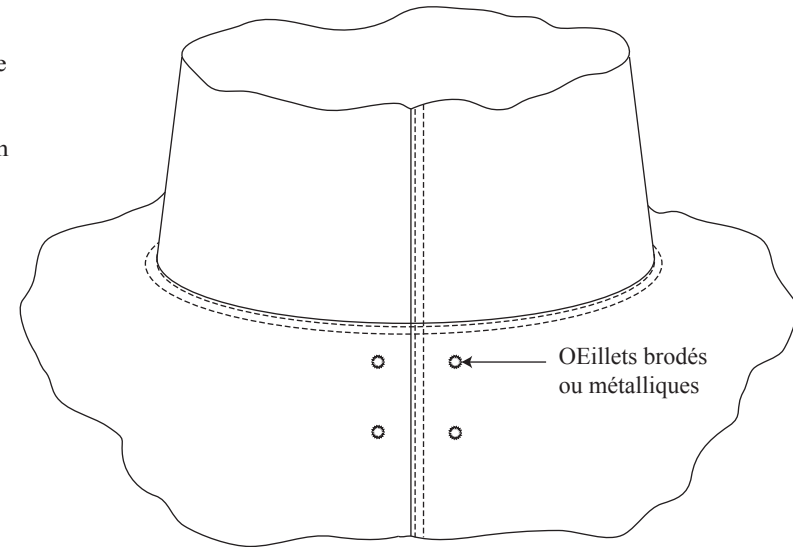
Dessin n° 3

G.S. 1045-113

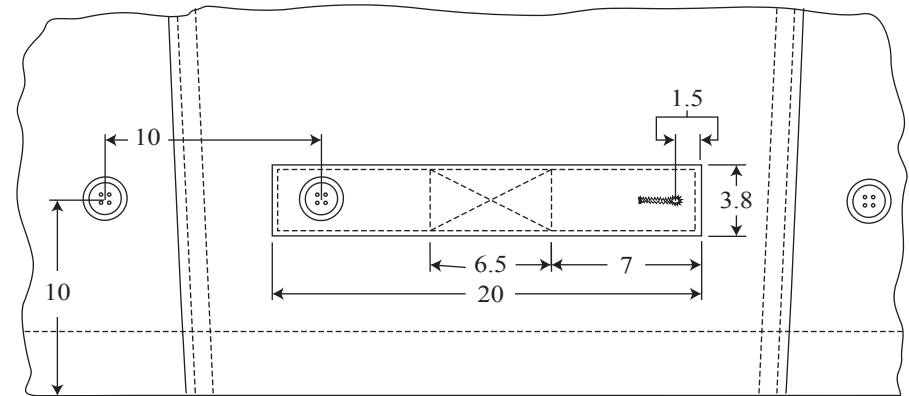
Combinaison bleue



Détail de la fermeture à glissière (Vue du devant)



Détail du dessous de bras



Détail de la patte de serrage

NON À L'ÉCHELLE

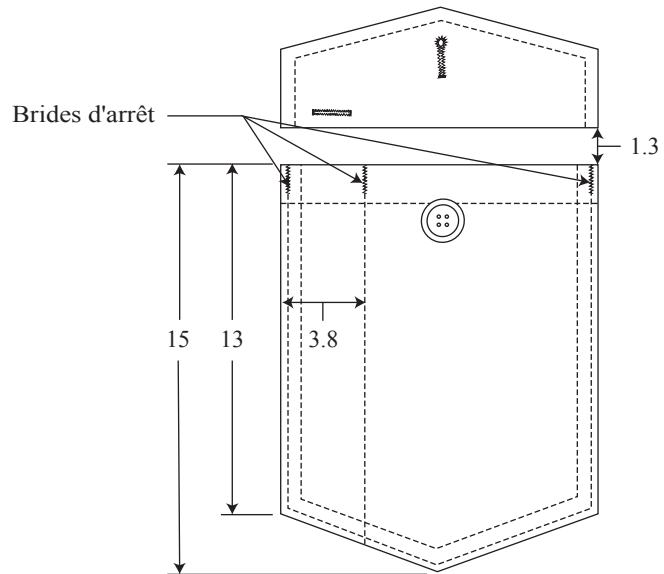
Toutes les mesures sont en centimètres.

Sauf indication contraire, une tolérance de ± 0.5 cm est acceptable.

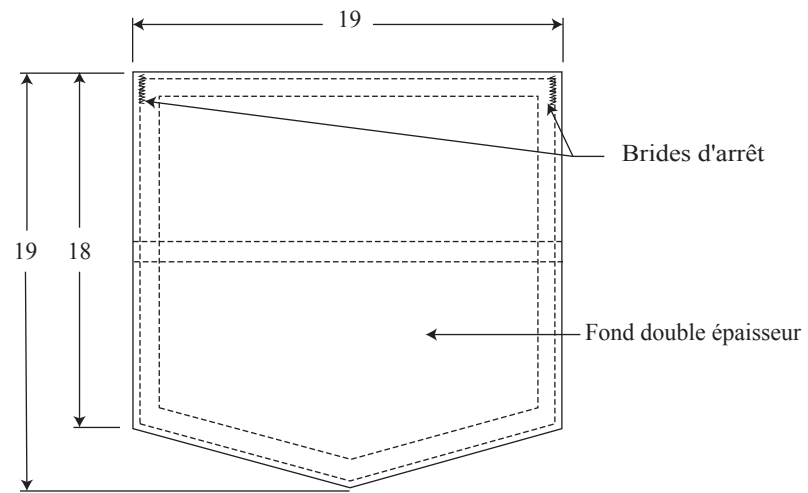
Dessin n° 4

G.S. 1045-113

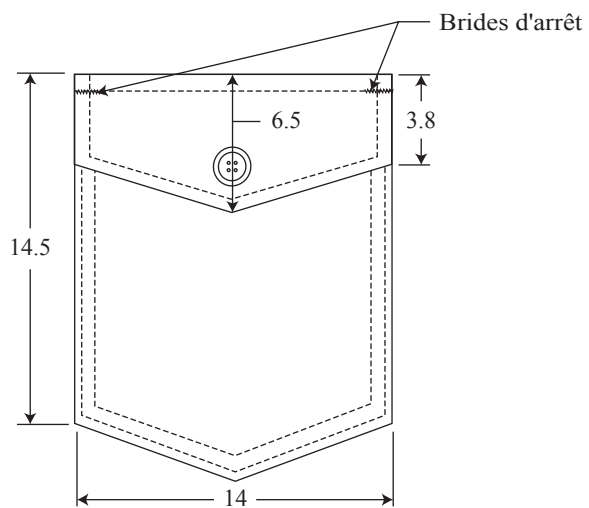
Combinaison bleue



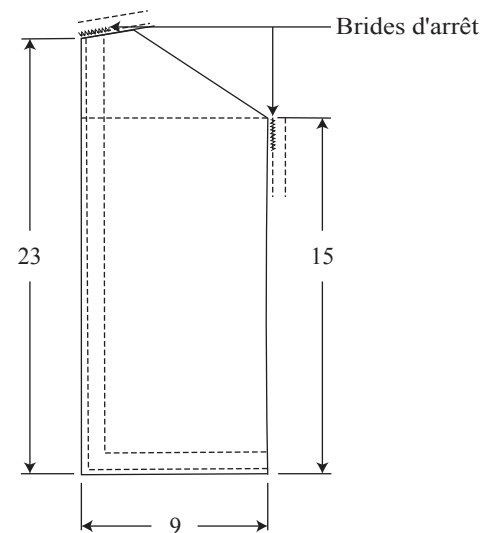
Poche gauche



Poche arrière



Poche droite



Poche pour marteau

NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.

Sauf indication contraire, une tolérance de ± 1 cm est acceptable.